

**Décision n° 2019-268 du 1^{er} décembre 2019
donnant délégation de signature
en matière de gestion du compte personnel de formation**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François-Xavier Soltner, directeur des ressources humaines, pour signer les décisions relatives à la gestion des comptes personnels de formation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier Soltner, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Fanélie Vigne, chef du service Compétences et parcours professionnels, pour signer les décisions relatives à la gestion des comptes personnels de formation.

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 2019-245 du 28 octobre 2019.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 1^{er} décembre 2019

Le directeur général


Pascal Berteaud